



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 01-2024

**SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE
LA VILLE DE SAINT-BASILE**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 février 2024, **le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile.**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a déposé le projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 15 janvier 2024.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté l'avis de motion dudit règlement ci-haut identifié à la séance du 15 janvier 2024;

Que ledit règlement a été adopté le 12 février 2024;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 13^e jour de février deux mille vingt-quatre.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim